ⵜⴰⵖⵍⴰⴽⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵙⴷⴰⵡⵉⵏ ⴰⵏⵎⵓⵔⴰⵏ
ⴰⵏ ⵜⵓⵣⵣⵜ ⴰⵎⴰⵡⴰⵙ
ⴰⵏ ⵜⵓⵎⵜⵜⵓ ⵏ ⵜⵓⵙⵜⴰⵢ

المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي وتكوين الأطر

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de la
Formation des Cadres

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 2/2015

****

PROGRAMME *"LAWHATI"*

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Conscient des impératifs d'amélioration de la qualité des formations et de l'employabilité des jeunes diplômés, d'une part, et de la nécessité de s'aligner sur les standards internationaux en matière d'intégration et d'utilisation des TIC dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique et technologique, d'autre part, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC) lance, dans le sillage des programmes et initiatives déjà engagés, un nouveau Programme baptisé *"Lawhati"*.

Le Programme *"Lawhati"* consiste à mettre à la disposition des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et des stagiaires inscrits dans les établissements de formation professionnelle ainsi qu'à la disposition du corps professoral œuvrant dans les établissements universitaires et des formateurs de la formation professionnelle des "Tablettes 2 en 1" à des prix avantageux.

L'objectif du Programme *"Lawhati"* étant de :

- Encourager le partage du savoir et le travail en réseau ;
- Faciliter l'accès des étudiants aux services numériques ;
- Généraliser les TIC dans l'Université marocaine ;
- Intégrer l'usage des TIC dans la pédagogie universitaire ;
- Moderniser les pratiques pédagogiques et mettre à niveau les dispositifs de formations ;
- Favoriser les interactions entre les étudiants et les enseignants.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par le MESRSFC auprès des constructeurs/intégrateurs/distributeurs de matériels informatiques, a pour objet de sélectionner des Partenaires qui proposeront, au profit de la population-cible (Cf. Infra), des "Tablettes 2 en 1"[1] à des prix avantageux[2].

[1] Par "Tablettes 2 en 1", il est entendu toute machine informatique hybride, réunissant à la fois un PC portable et une tablette, grâce à un clavier détachable.
[2] Par prix avantageux, il est entendu tout prix jugé significativement en dessous du prix moyen pratiqué dans le commerce.

Les candidats au présent AMI devront présenter leur proposition sous forme d'un catalogue. Ce dernier devra être organisé selon les deux (2) variantes A et A+, citées dans l'article 5 ci-dessous.

Chacune des deux (2) variantes pourra comprendre un ou plusieurs produits, ici appelés "Tablette 2 en 1".

Les "Tablettes 2 en 1", proposées dans le catalogue, peuvent être de la même marque ou de marques de constructeurs différents.

ARTICLE 3 : POPULATION-CIBLE

Le Programme *"Lawhati"* s'adresse à l'ensemble des étudiants post-baccalauréat inscrits dans les établissements marocains de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ainsi qu'aux étudiants marocains à l'étranger. Il s'adresse également au corps professoral relevant des établissements universitaires et aux formateurs de la formation professionnelle. Il s'agit des :

- Etudiants, marocains et étrangers, inscrits dans les établissements universitaires ;
- Etudiants, marocains et étrangers, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des Universités ;
- Etudiants, marocains et étrangers, inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur privé ;
- Stagiaires inscrits dans les établissements de formation professionnelle ;
- Etudiants marocains inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), publiques et privées ;
- Etudiants marocains inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger ;
- Enseignants universitaires ;
- Enseignants des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des Universités ;
- Formateurs de la formation professionnelle.

La population-cible est estimée, au titre de l'année universitaire en cours, à plus de 1,3 millions.

ARTICLE 4 : DUREE

Le Programme *"Lawhati"* s'étale sur toute l'année universitaire 2015-2016, reconductible d'année en année.

ARTICLE 5 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL

Les caractéristiques requises pour les "Tablettes 2 en 1", suivant les deux (2) variantes A et A+, se présentent comme suit :

Composante	Caractéristiques	
	"TABLETTE 2 en 1" A	**"TABLETTE 2 en 1" A+**
Processeur	Intel Quad Core 1.1 (min.)	Intel Quad Core 1.3 (min.)
Mémoire	1 Go DDR (min.)	2 Go DDR (min.)
Stockage	16 Go EMMC (min.)	32 Go EMMC (min.)
Ecran	8,9" IPS et plus	10" IPS et plus
Rotation d'écran	Rotation d'écran en 4 directions	
Résolution	1024x768 Pixels (min.)	1280x768 Pixels (min.)
Caméra	Avant 1 Méga Pixels (min.)	
	Arrière 2 Méga Pixels (min.)	
Son	Sortie Audio Stéréo	
	Microphone	
Micro SD	1 x Slot	
WIFI	802.11b/g/n	
Bluetooth	Oui	
3G intégré	-	Oui
Clavier	Clavier AZERTY Détachable AR/FR avec connexion USB pins ou USB ou Bluetooth	
Interfaces	USB ou Micro USB x 1	
Autonomie de la batterie	5 heures (min.)	7 heures (min.)
Accessoires	Manuel d'utilisation	
	Chargeur	
Système d'exploitation	Windows (dernière version) La licence du système d'exploitation fourni doit être pour une durée indéterminée avec mises à jour gratuites **supportant clavier AR/FR**.	
Suite bureautique	Suite bureautique supportant au minimum, **les alphabets arabe-latins** et comportant, entre autres, un éditeur de traitement de texte, un tableur et un logiciel de présentation.	

ARTICLE 6 : GARANTIE – SERVICE APRES-VENTE

La durée de la garantie assurée par les Partenaires est de douze (12) mois pour chaque matériel proposé (hardware et software).

La garantie n'exclut aucune pièce ou composante du matériel, exception faite des consommables. Elle comprend la réparation et le changement, sans aucune facturation supplémentaire, de toute partie reconnue défectueuse ou pouvant engendrer un fonctionnement anormal de l'appareil.

Les Partenaires ne peuvent être tenus pour responsables de tout dommage de l'appareil causé par l'utilisateur.

Pendant la durée de la garantie, les mises à jour mineures du système d'exploitation et des applications fournies doivent être effectuées sans coût supplémentaire.

Les Partenaires sont tenus d'assurer, pendant toute la durée de la garantie, un service après-vente de proximité et de qualité.

ARTICLE 7 : QUALITE DES CANDIDATS

Cet AMI est ouvert à toute personne morale/physique ou consortium de sociétés nationales. Pour pouvoir y participer, les candidats sont tenus de remplir les conditions ci-dessous :

- Justifier des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Etre en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit ses déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- Etre affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale et souscrivant de manière régulière ses déclarations de salaires et être en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admis à participer au présent AMI :

- Les candidats en liquidation judiciaire ;
- Les candidats en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les missions qui incombent aux Partenaires consistent à :

- Proposer des "Tablettes 2 en 1" à la population-cible à des prix avantageux ;

- Assurer la communication autour des produits proposés par le biais de supports de communication à large diffusion ;
- Distribuer et commercialiser les "Tablettes 2 en 1" dans l'ensemble des villes universitaires (Cf. Annexe 3) du Maroc à travers leurs points de vente ;
- Mettre à la disposition des bénéficiaires du programme *"Lawhati"* des services après-vente, couvrant l'ensemble des villes universitaires (Cf. Annexe 3) ;
- Mettre en place un Centre d'appels pour assurer le service après vente.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DU MINISTERE

Le MESRSFC s'engage à :

- Mettre à la disposition des Partenaires un espace dédié à la communication dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur public ;
- Diffuser, par le biais d'affiches et de bannières sur les sites web du MESRSFC et des établissements universitaires, les éléments d'information relatifs au Programme *"Lawhati"* ;
- Fournir aux Partenaires un contenu pédagogique digital à intégrer dans les "Tablettes 2 en 1".

ARTICLE 10 : PRESENTATION DES DOSSIERS

Pour la soumission, chaque candidat est tenu de présenter son offre dans un pli fermé et cacheté portant :

- Le nom et l'adresse ;
- L'objet de la Manifestation d'Intérêt et le numéro du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'ouverture des plis ».

Ce pli comprend les documents suivants :

10.1. – Dossier administratif

- Une déclaration sur l'honneur établie conformément à l'annexe1 ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ;

- Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par le percepteur certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le candidat est en situation régulière envers cet organisme.

La date de production des deux dernières pièces, ci-dessus citées, sert de base pour l'appréciation de leur validité.

Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement, accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention et la répartition des prestations, le cas échéant.

10.2. – Dossier technique

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation ;
- Une note sur l'implantation géographique des points de vente du candidat ;
- Une note sur la capacité d'approvisionnement du candidat (nombre de Tablettes à fournir par trimestre) ;
- Une note précisant les noms et la qualité de l'équipe assurant le service après-vente de proximité, objet de du présent AMI ;
- Un certificat d'agrément délivré par l'éditeur du système d'exploitation, objet du présent AMI ;
- Un certificat d'agrément délivré par le constructeur, objet du présent AMI ;
- Les attestations de références se rapportant à l'objet du présent AMI ;
- Un échantillon ou plusieurs, en fonction des propositions (un échantillon par proposition) pour chacune des deux (2) variantes des "Tablettes 2 en 1" (A et A+). Chaque échantillon doit être accompagné d'une documentation technique détaillée et complète comprenant notamment : fiches descriptives, catalogues, prospectus, notices, ou tout autre document technique pouvant faciliter l'examen et l'évaluation des propositions.

10.3. – Dossier financier

- L'acte d'engagement, établi conformément au modèle de l'annexe 2 ;
- Le bordereau des prix.

ARTICLE 11 : COMMISSION DE SÉLECTION DES OFFRES

Une Commission sera désignée par le MESRSFC pour sélectionner les offres des candidats qui répondent aux conditions du présent AMI.

ARTICLE 12 : RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier, objet du présent AMI, peut être retiré au :

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique
et de la Formation des Cadres
Direction du Budget et des Affaires Générales
Bureau n° 115
Rue Idriss Al Akbar – Hassan (B.P. 4500)
Rabat

Il peut, également, être téléchargé à partir du :

- Portail des marchés de l'Etat : http://www.marchespublics.gov.ma
- Site web du MESRSFC : http://www.enssup.gov.ma

ARTICLE 13 : DÉPÔT DES PLIS DES CANDIDATS

Les plis sont, au choix des candidats, soit :

- Déposés, contre récépissé, dans le bureau indiqué dans l'avis de l'AMI ;
- Envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de l'AMI.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne seront pas admis.

Les plis doivent rester fermés et tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture par la Commission désignée à cet effet.

ARTICLE 14 : PROCÉDURE DE SÉLECTION

La sélection des offres se déroulera en trois (3) phases :

Phase I : Eligibilité préalable

Après l'expiration du délai d'envoi des candidatures, la Commission d'évaluation des offres procèdera à la vérification de toutes les candidatures afin de s'assurer que toutes les conditions requises sont réunies.

Dans le cas où une demande de candidature serait rejetée à ce stade, les raisons du rejet seront indiquées.

Phase II : Etude des dossiers

A ce stade, la Commission appréciera les capacités financières et techniques de chaque candidat et procèdera à l'examen des échantillons avec la documentation technique et les prix proposés.

Toute fausse déclaration ou omission, même involontaire, peut entraîner le rejet de la candidature.

A la fin de cette phase, la Commission émettra un avis de sélection par ordre de classement.

Phase III : Négociations

Cette phase sera exclusivement réservée aux offres sélectionnées en phase II. La Commission d'évaluation des offres contactera les candidats sélectionnés pour la négociation et ce, en respectant l'ordre de classement. L'objectif est de désigner des Partenaires qui seront en mesure de réaliser le projet dans les meilleures conditions.

Dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas dans un délai de quinze (15) jours après la date de l'avis de sélection, la Commission se réservera le droit d'entamer des négociations avec les autres candidats.

ARTICLE 15 : RÉSULTATS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES

Les candidats retenus seront notifiés par courrier avec accusé de réception.

ARTICLE 16 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, le demandeur peut s'adresser à la Division de la Logistique et du Patrimoine / Direction du Budget et des Affaires Générales / Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

Annexe 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné …… (Prénom, nom et qualité au sein de la société)

Agissant au nom et pour le compte ……

Au capital de ……..……

Date de Création ……

Adresse du siège social de la société …….

Adresse du domicile élu ……..……

Affilié à la CNSS sous le n° ……

Inscrit au registre de commerce de …….…… (Localité) sous le n° ……

N°patente ……..……

Souhaite répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, ayant pour objet de sélectionner des Partenaires qui proposeront des "Tablettes 2 en 1", au profit des étudiants et du corps professoral, à des prix avantageux.

Et déclare :

- Que les informations communiquées dans le dossier relatif à l'AMI sont exactes.

- Que la société que je représente n'est pas en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à ……..…..…, le ……..

Signature et cachet

Annexe 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné.....

Agissant pour mon compte personnel et pour le compte de la société :

.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier du présent Appel à Manifestation d'Intérêt ;

Après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Je m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au Cahier des Charges et moyennant les prix du bordereau ci-joint ;
- Adhérer entièrement et sans réserve aux dispositions du Cahier des Charges.

Fait à…….. Le ……..

Signature et cachet du candidat

Bordereau des prix

Type	Prix Unitaire en Dirhams (HT)				
	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	**……**	Proposition n
"TABLETTE 2 en 1" A					
"TABLETTE 2 en 1" A+					

Annexe 3

VILLES UNIVERSITAIRES

Villes Universitaires		
Agadir	Dakhla	Khenifra
Al Hoceïma	Es-Semara	Lâayoune
Béni Mellal	Fès	Mohammedia
Berrchid	Guelmim	Nador
Casablanca	Kenitra	Ouarzazate
El Jadida	Khouribga	Oujda
El Kelâa des Seraghna	Larache	Rabat
Errachidia	Marrakech	Safi
Essaouira	Meknès	Salé
Taroudant	Tanger	Settat
Taza	Tétouan	-